



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 40 - Projet Educatif du Territoire Bisontin (PEDT) - Annexe de prolongation et avenant à la convention

Projet Educatif du Territoire Bisontin (PEDT)

Annexe de prolongation et avenant à la convention

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n°4	06/09/2018	Favorable unanime

I - Contexte

Le projet éducatif de territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant des activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, dans le respect des compétences de chacun.

Le Conseil Municipal du 17 septembre 2015 a adopté le Projet Educatif du Territoire bisontin et la convention entre les Services de l'Etat (DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction des Services de l'Education Nationale (DASEN), qui acte cette démarche partenariale.

Le PEDT bisontin a été signé le 15 octobre 2015 et établi pour une durée de trois ans (2015/2016 à 2017/2018.)

Ce PEDT avait intégré la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'était traduit par une évolution de l'offre faite aux familles tant sur le temps de l'école que sur les temps péri et extrascolaires.

II - Avenant de prolongation de la convention partenariale

Lors du comité de pilotage du 26 juin 2018, les signataires du PEDT (DDCSPP, CAF, DASEN et Ville de Besançon) ont convenu de la nécessité de prolonger d'un an la convention 2015-2018.

En effet, il y a lieu de faire le bilan des actions menées, de prendre en compte l'impact de la nouvelle organisation des temps scolaires qui est intervenue à la rentrée 2018-2019 mais également de permettre aux acteurs institutionnels et associatifs de s'adapter aux mesures nationales qui pourraient impacter le futur PEDT :

- Le plan mercredi : Les accueils de loisirs du mercredi deviennent des accueils périscolaires et doivent construire des projets pédagogiques tenant compte de la charte permettant la labellisation.
- Le plan pauvreté : il définit des axes concernant l'accès aux services, la restauration scolaire, l'échec scolaire.
- Le plan devoirs faits dans les écoles élémentaires.

- Le Plan Régional de Santé : il préconise l'accueil de 80 % des enfants relevant des structures spécialisées en milieu scolaire ordinaire à l'horizon de 2020.

Un projet d'avenant à la convention partenariale relative au PEDT est donc proposé en conséquence pour prolonger d'un an sa mise en œuvre.

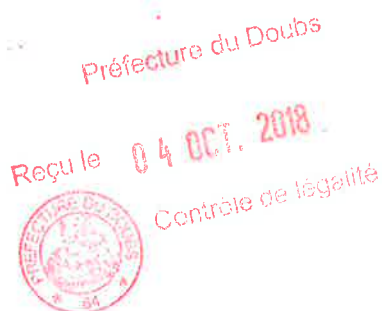
III - Annexe intégrant les évolutions 2018-2019 au PEDT

En parallèle, un projet d'annexe au PEDT est établi pour intégrer les évolutions prévues pour la période 2018-2019 :

- Modification de l'organisation des temps scolaires et retour à une semaine de 4 jours ;
- Maintien de la qualité des accueils périscolaires tant dans les propositions faites aux enfants par les animateurs que par le recours aux interventions des associations sportives, culturelles et socio-éducatives ;
- Elargissement de l'offre d'accueils de loisirs répartie sur la ville, avec réouverture des accueils le mercredi matin, création de trois accueils (Helvétie, Velotte, Boichard) et extension de la plage d'accueil à la ludothèque de Palente.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention partenariale et le projet d'annexe au PEDT bisontin ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces documents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0